

LE GUIDE COMPLET AVANT DE PASSER AU SOLAIRE

Le solaire à la ferme : la preuve, les avantages et les incitatifs.

Tout ce qu'un producteur québécois doit savoir en un seul document — des exemples réels partout au Canada, les gains concrets pour votre exploitation et les programmes qui financent votre projet.

30 ans

GARANTIE DES PANNEAUX

30 %

CRÉDIT D'IMPÔT FÉD.

1 000 \$/kW

APPUI HYDRO-QUÉBEC

Table des matières

1	Les 4 avantages du solaire agricole	4
	Coûts, rentabilité, capital et pérennité.	
2	Incitatifs et financement	5
	Crédit d'impôt fédéral, amortissement accéléré, appui d'Hydro-Québec et financement (EFA).	
3	Questions fréquentes	8
	Poids sur la structure, neige, évolution de la technologie, rentabilité...	
4	Portfolio d'installations	11
	Toitures agricoles et systèmes au sol, partout au Canada.	
5	Ce que nous installons	29
	La technologie : panneaux, onduleur hybride, batterie, sécurité.	
6	Réglementation et conformité	31
	Raccordement Hydro-Québec, code électrique et permis.	
7	Votre parcours	32
	Le déroulement d'un projet, étape par étape.	
8	Votre dossier : analyse et ingénierie	33
	Métriques décisionnelles, rapports et plans scellés.	
9	Votre équipe	34
	Les experts et points de service régionaux.	
10	Témoignages	35
	Ce que disent des producteurs québécois.	
11	Programme Ambassadeurs	36
	Rejoignez notre réseau, soyez mis en vedette, soyez récompensé.	

POURQUOI C'EST IMPORTANT

Vous ne seriez pas le premier. Vous rejoindriez des producteurs qui l'ont déjà fait.

Les toitures de vos étables, hangars et bâtiments d'entreposage comptent parmi les plus grandes surfaces inutilisées d'une ferme — et partout au Canada, des producteurs les ont déjà transformées en véritables centrales électriques. Ce document réunit tout ce qu'il vous faut avant de décider : des installations réelles en service, les avantages concrets pour votre exploitation, et les incitatifs qui rendent le projet abordable dès aujourd'hui.

Source et usage des images : les photographies de ce portfolio ont été **trouvées sur Internet**, à partir de sources publiques, et montrent des installations réalisées **partout au Canada par des entreprises tierces. Innovation Solaire Québec n'a ni réalisé ni géré ces projets.** Les images ont été dépersonnalisées : tout renseignement identifiant (nom de ferme, emplacement précis, puissance ou marque) a été retiré ou masqué. Elles ne constituent pas des projets d'Innovation Solaire Québec et aucune affiliation, association ni approbation n'est sous-entendue. Elles servent uniquement d'exemples illustratifs, pour démontrer que le solaire est déjà adopté par des producteurs agricoles au Canada.

© 2026 Innovation Solaire Québec. Tous droits réservés. Document propriétaire et confidentiel préparé par Innovation Solaire Québec — toute reproduction, distribution ou réutilisation, en tout ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite d'Innovation Solaire Québec.

Les 4 avantages du solaire pour les fermes

Chez Innovation Solaire Québec, nous le répétons à chaque producteur : pour une ferme, le solaire n'est pas qu'une question d'énergie — c'est une question de **contrôle**, de **certitude** et de **continuité**.

1

Verrouillez vos coûts d'énergie

Les tarifs d'électricité sont imprévisibles — le solaire, non. En produisant votre propre électricité, vous fixez un coût d'énergie stable pour 25 à 30 ans et protégez vos marges saison après saison.

2

Renforcez la rentabilité de la ferme

Le solaire réduit directement vos coûts d'exploitation en compensant la forte consommation de jour : irrigation, ventilation, séchage du grain, réfrigération et systèmes d'élevage. Les économies se répètent année après année.

3

Maximisez les incitatifs et le capital

Les producteurs ont accès à des crédits d'impôt fédéraux, à un amortissement accéléré et à des subventions provinciales qui réduisent fortement le coût initial et raccourcissent la période de récupération.

4

Préparez la ferme pour la relève

À mesure que l'agriculture devient plus numérique et énergivore, le solaire abaisse vos frais généraux à long terme, augmente votre indépendance énergétique et renforce la résilience de la ferme pour la prochaine génération.

Les programmes qui financent votre projet

Trois leviers principaux réduisent le coût réel d'un système solaire agricole au Québec. Ils sont généralement **cumulables** — le crédit fédéral, l'amortissement accéléré et l'appui provincial s'additionnent sur le même projet.

Crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres (CII TP)

FÉDÉRAL

CRÉDIT D'IMPÔT

Jusqu'à 30 % — remboursable

Crédit d'impôt **remboursable** pouvant atteindre 30 % du coût des investissements admissibles : panneaux solaires, onduleurs et stockage par batteries. Le taux de 30 % s'applique aux biens acquis et prêts à être mis en service du 28 mars 2023 au 31 décembre 2023, puis diminue à 15 % en 2024.

Admissibilité

Société canadienne imposable (incl. SPCC). Les sociétés de personnes y ont droit via leurs membres corporatifs.

À noter

Le CII réduit le coût en capital aux fins de la DPA. Réclamé à la déclaration de revenus — aucune fenêtre de demande.

Amortissement accéléré — Catégorie 43.1 / 43.2

FÉDÉRAL

DÉDUCTION FISCALE

100 % la 1^{re} année

Permet de **passer en charges immédiatement** le coût de l'équipement d'énergie propre plutôt que de l'amortir sur plusieurs années. La « super-déduction pour la productivité » (projet de loi C-15) rétablit la passation immédiate à 100 % pour l'équipement acquis à compter du 1^{er} janvier 2025 et prêt à l'usage avant 2030; le taux passe ensuite à 75 % (2030-2031) puis 55 % (2032-2033).

Admissibilité

Entreprises, fermes et organisations ayant un revenu imposable.

À noter

La règle du demi-taux est suspendue pendant l'application de la passation immédiate.

Hydro-Québec : subvention et mesurage net

En 2026, Hydro-Québec a lancé un nouvel appui financier pour accélérer l'autoproduction solaire, en plus d'un mesurage net élargi — deux mesures qui changent radicalement la rentabilité d'un projet agricole.

Hydro-Québec — Appui financier à l'autoproduction solaire (2026)

QUÉBEC

SUBVENTION

1 000 \$/kW — jusqu'à 40 % du coût

Nouveau programme 2026 : aide de 1 000 \$ par kW installé, couvrant jusqu'à 40 % du coût admissible du projet — environ **45 000 \$ par projet** pour la clientèle Affaires. Objectif visé : ramener la période de récupération d'environ 25-30 ans à environ **10-12 ans**.

Demande (Affaires) Via l'outil OSE d'Hydro-Québec; panneaux achetés après le 31 mars 2026.

Condition Autorisation de raccordement d'Hydro-Québec requise, selon les normes techniques du programme.

Hydro-Québec — Mesurage net (autoproduction)

QUÉBEC

MESURAGE NET

Crédits en kWh — cycle de 24 mois

Injectez vos surplus d'électricité sur le réseau et recevez des **crédits en kWh** applicables à votre consommation ultérieure. Le cycle de crédit de 24 mois est le plus long au Canada. La capacité maximale d'autoproduction a été portée de 50 kW à **1 MW** — de quoi couvrir pratiquement toute exploitation agricole.

Idéal pour Faire correspondre la production d'été aux besoins des autres saisons.

Clientèle Client d'Hydro-Québec avec raccordement autorisé.

L'effet combiné

Sur un même projet, un producteur peut cumuler le crédit d'impôt fédéral de 30 %, la passation en charges immédiate et l'appui d'Hydro-Québec de 1 000 \$/kW — ce qui peut faire passer la période de récupération d'environ 25-30 ans à environ 10-12 ans.

Avis important — Renseignements fournis à titre informatif seulement, à jour en juillet 2026. Les taux, plafonds, dates et critères d'admissibilité peuvent changer. Innovation Solaire Québec n'est pas un conseiller fiscal : validez toujours les montants applicables à votre situation auprès d'un professionnel et des sources officielles (Canada.ca — Agence du revenu du Canada, Hydro-Québec, Ressources naturelles Canada).

Financer sans immobiliser votre capital

Grâce à l'**Entente de financement d'équipement (EFA)** offerte par les partenaires financiers d'Innovation Solaire Québec, vous installez votre système sans sortir un capital important — et vous laissez vos économies d'énergie rembourser l'investissement.

COMMENT ÇA FONCTIONNE

1

Un partenaire finance l'équipement

Un partenaire financier d'Innovation Solaire Québec finance votre système solaire; vous en êtes propriétaire dès le départ.

2

Peu ou pas de capital initial

Vous conservez vos liquidités et remboursez par versements réguliers, sur une durée convenue avec le partenaire.

3

Vos économies remboursent le système

L'électricité produite et le mesurage net compensent une large part — souvent la totalité — du versement.

4

Les incitatifs s'appliquent toujours

Crédit d'impôt fédéral, amortissement accéléré et subvention d'Hydro-Québec réduisent le montant à financer.

LA VALEUR POUR VOTRE FERME



Préservez vos liquidités

Gardez votre capital pour ce qui fait rouler la ferme : semences, cheptel, machinerie, imprévus.



Un actif qui se paie lui-même

Le système produit dès le premier jour — il travaille pour vous pendant que vous le remboursez.



Un flux de trésorerie prévisible

Un versement fixe et connu d'avance, à la place d'une facture d'électricité qui grimpe chaque année.



Vous restez propriétaire

Contrairement à une location, le système vous appartient — et vous conservez tous les incitatifs.



Des avantages fiscaux possibles

Les intérêts de financement peuvent être déductibles pour l'entreprise agricole (à valider avec votre comptable).



Un seul interlocuteur

Nous coordonnons tout avec le partenaire financier — vous n'avez affaire qu'à Innovation Solaire Québec.

Les modalités exactes (montant financé, durée, taux) sont établies avec le partenaire financier selon votre profil. Le présent document est fourni à titre informatif et ne constitue pas une offre de crédit. Validez les avantages fiscaux avec votre comptable.

Ce que les producteurs demandent avant de se lancer

Q Le poids des panneaux risque-t-il de surcharger la structure de mon bâtiment?

C'est la première chose à valider, et elle se règle **avant** l'installation. Un système sur toiture ajoute généralement de **12 à 20 kg/m²** — une charge modeste que la plupart des bâtiments agricoles en acier ou en bois supportent sans difficulté. Chaque projet débute par une évaluation de la structure, validée au besoin par un ingénieur, qui confirme la capacité portante en tenant compte des charges de neige et de vent prévues aux normes. Si un renfort est requis, il est prévu dès la conception. On ne procède jamais sans cette vérification.

Q La neige qui s'accumule sur les panneaux ne les empêche-t-elle pas de produire?

L'hiver réduit la production, mais bien moins qu'on le croit. Les panneaux sont lisses et inclinés : la neige y glisse d'elle-même, souvent en un jour ou deux, aidée par le soleil et la légère chaleur des panneaux. Le froid améliore même leur rendement. Surtout, le système est dimensionné pour nos hivers — la forte production de mars à octobre compense largement les mois neigeux, et le mesurage net d'Hydro-Québec sur 24 mois convertit vos surplus d'été en crédits pour l'hiver. Sur une année complète, l'effet de la neige sur la production totale reste faible.

Q La technologie évolue vite — pourquoi investir maintenant plutôt qu'attendre de meilleurs panneaux?

Parce qu'attendre coûte plus cher que ça ne rapporte. Le solaire est une technologie **mature** : les gains d'efficacité se font désormais par petits pas de quelques points de pourcentage, pas par bonds révolutionnaires. Un panneau installé aujourd'hui est garanti 30 ans et produit dès le premier jour. Pendant qu'on attend « mieux », on continue de payer l'électricité au plein tarif — et les incitatifs actuels (crédit fédéral de 30 %, amortissement accéléré, appui d'Hydro-Québec) sont à leur sommet et diminueront après 2029-2033. Le meilleur moment pour un système, c'est celui où il commence à vous faire économiser.

Q Combien de temps avant que le système se rembourse?

Avec les incitatifs actuels, Hydro-Québec vise une période de récupération d'environ **10 à 12 ans**, contre 25 à 30 ans sans aide. Comme les panneaux sont garantis 30 ans, le système continue de générer des économies bien après s'être payé.

SECTION 3 — QUESTIONS FRÉQUENTES (SUITE)

Q Puis-je vraiment cumuler tous les incitatifs?

Oui — les trois principaux leviers s'additionnent sur le même projet : le crédit d'impôt fédéral remboursable de 30 %, la déduction pour amortissement accéléré (jusqu'à 100 % la première année) et la subvention d'Hydro-Québec de 1 000 \$/kW. C'est précisément ce cumul qui rend un projet agricole rentable aujourd'hui. Validez votre situation avec un fiscaliste.

Q Est-ce que mon bâtiment est admissible?

La plupart des étables, poulaillers, hangars, remises et bâtiments d'entreposage conviennent. Ce qui compte : l'orientation et l'inclinaison de la toiture, son état et sa structure, ainsi que la surface disponible. Si un toit ne convient pas, un système au sol offre exactement les mêmes avantages — plusieurs exemples de ce guide le démontrent.

Q Qu'arrive-t-il à l'électricité que je ne consomme pas?

Grâce au mesurage net, vos surplus sont injectés sur le réseau d'Hydro-Québec et convertis en crédits d'énergie (kWh) utilisables plus tard, sur un cycle de 24 mois. La capacité admissible a été portée à **1 MW** — assez pour couvrir pratiquement toute exploitation agricole, même les plus grandes.

Q Est-ce que ça risque d'abîmer ma toiture ou d'affecter mes assurances?

Bien installé, un système protège la portion de toit qu'il recouvre des intempéries et des UV. L'essentiel : une installation conforme réalisée par un professionnel et un avis à votre assureur. La plupart des assureurs agricoles couvrent sans difficulté un système solaire bien documenté.

SECTION 3 — QUESTIONS FRÉQUENTES (SUITE)

Q L'installation va-t-elle interrompre mes opérations?

Non, ou très peu. La pose sur un bâtiment agricole prend généralement de quelques jours à quelques semaines selon la taille, sans arrêter la production. Le raccordement final est planifié et coordonné avec Hydro-Québec.

Q Faut-il beaucoup d'entretien?

Très peu. Sans pièces mobiles, un système solaire demande surtout un suivi de production à distance, une inspection périodique et un nettoyage occasionnel. La pluie et la fonte des neiges font l'essentiel du travail.

Q Dois-je être une entreprise imposable pour en profiter?

Le crédit d'impôt fédéral vise une société canadienne imposable (les sociétés de personnes y ont droit via leurs membres corporatifs). Le mesurage net et l'appui d'Hydro-Québec, eux, s'adressent largement à la clientèle d'Hydro-Québec. Votre structure — ferme incorporée, société de personnes — influence les avantages fiscaux; un fiscaliste peut optimiser votre montage.

ÉTABLES, HANGARS ET BÂTIMENTS AGRICOLES

Le solaire sur les toitures agricoles

Exemples trouvés sur Internet, réalisés partout au Canada par des entreprises tierces. Ces projets n'ont pas été réalisés ni gérés par Innovation Solaire Québec; images dépersonnalisées, présentées à titre d'illustration seulement.



Étable laitière



Étable laitière



Étable laitière



Étable d'élevage



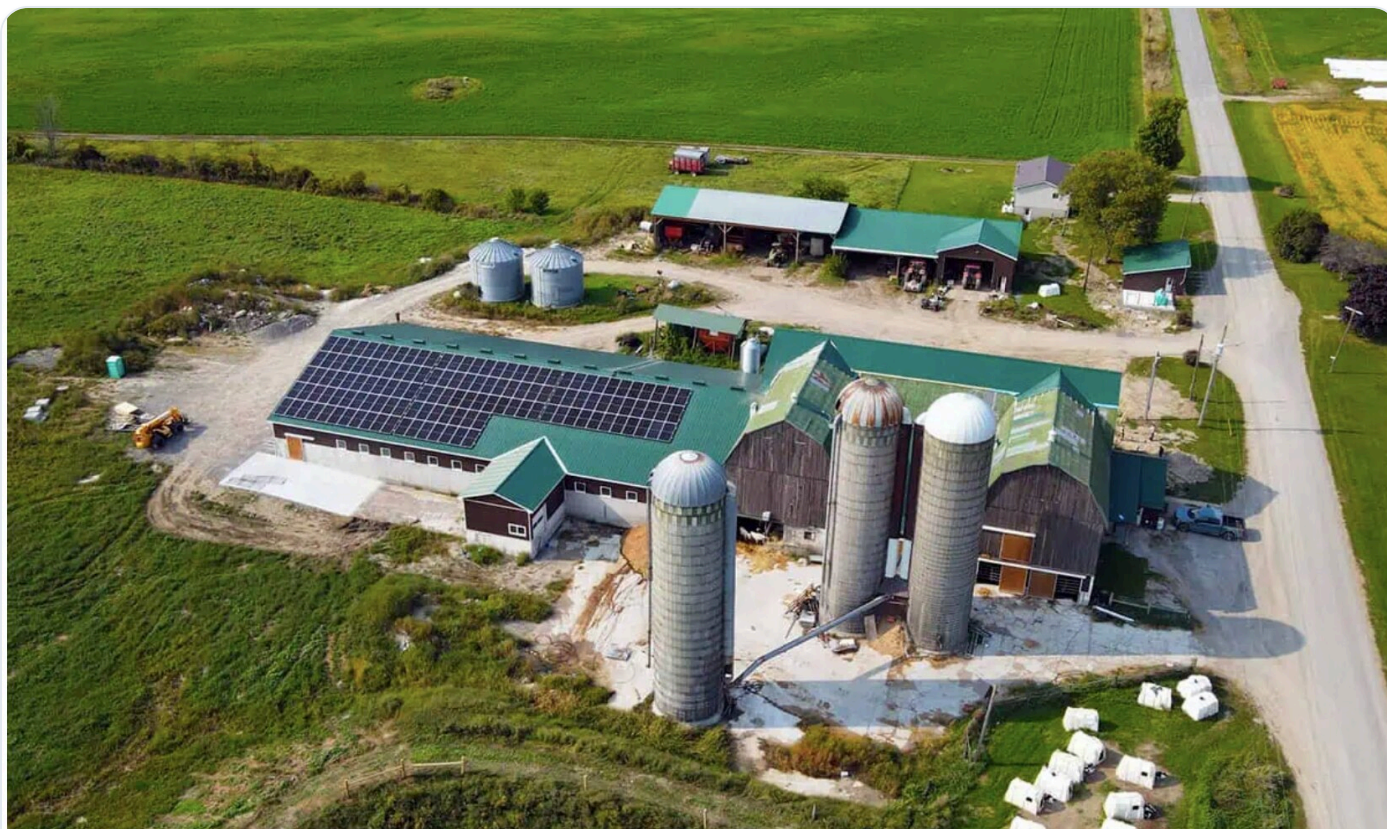
Poulaillers



Étable d'élevage



Étable d'élevage



Étable laitière



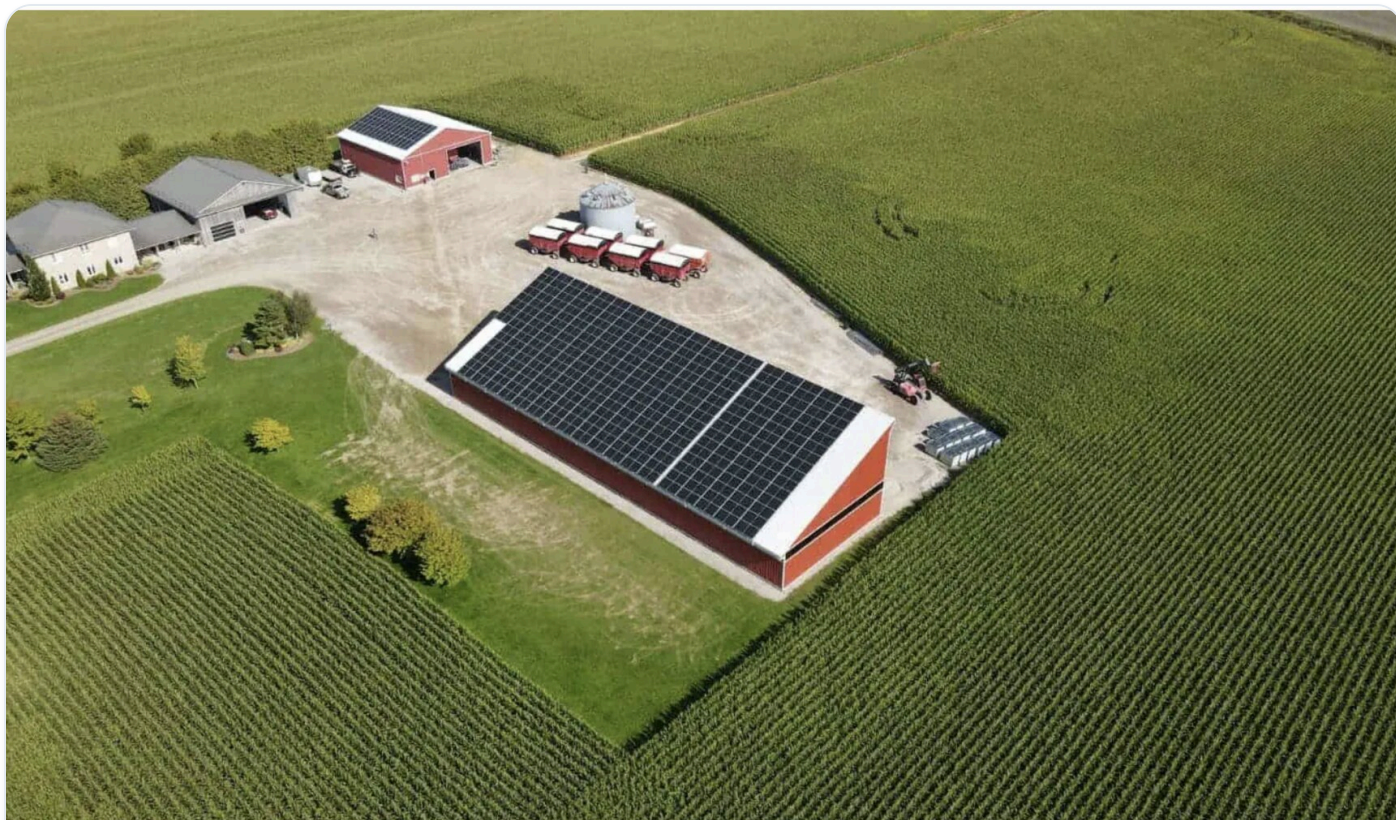
Complexe d'étables laitières



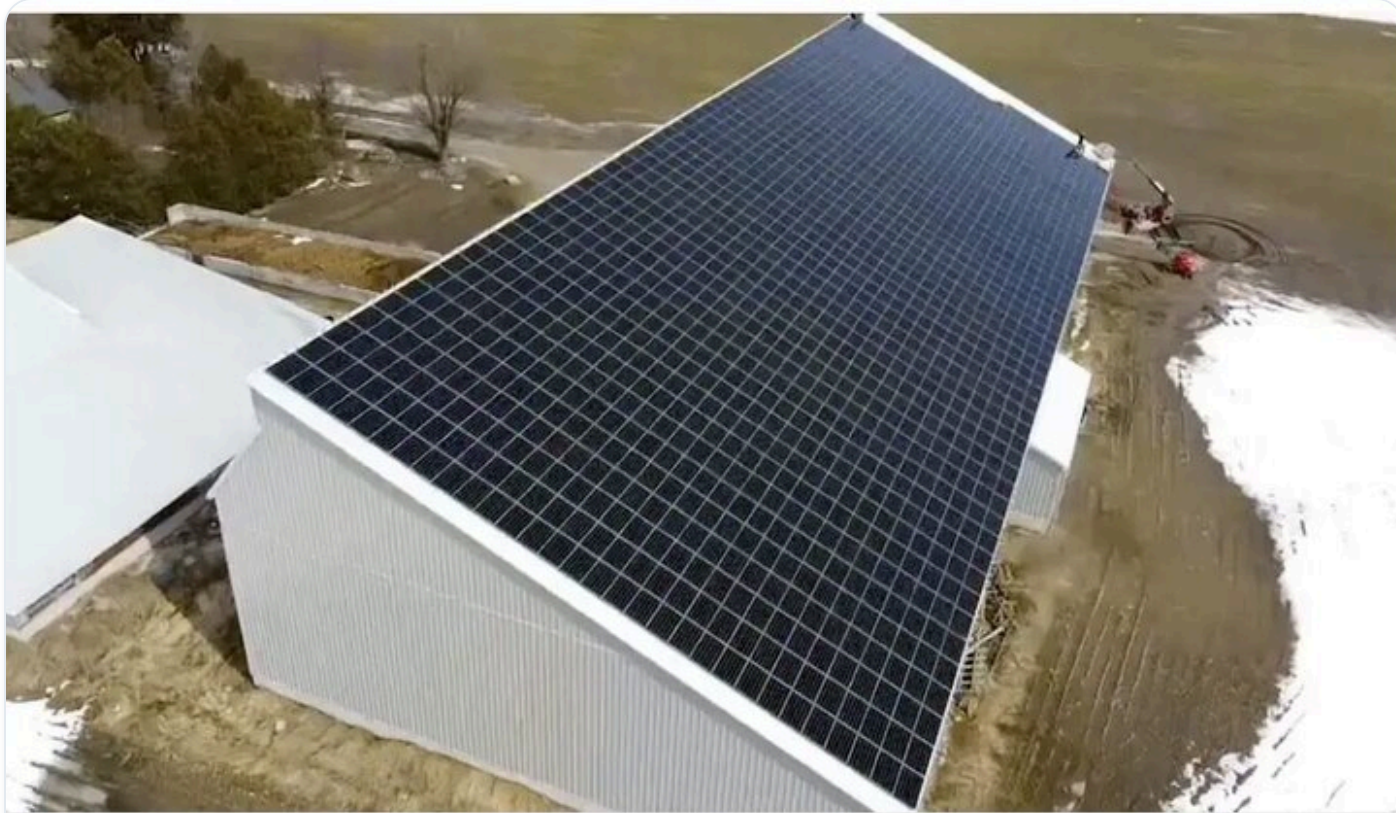
Étable / bâtiment d'entreposage



Étable / bâtiment d'entreposage



Remise à machinerie



Grange de ferme



Remise à machinerie / grange



Poulailler / porcherie



Grange de ferme



Atelier et hangars de ferme céréalière



Atelier de ferme céréalière



Atelier / hangar de ferme



Atelier de ferme



Bâtiments d'entreposage agricole



Installation agrocommerciale (grain / meunerie)



Bâtiment-conteneur à la ferme

LES MÊMES PRODUCTEURS, PLUS DE PUISSANCE

Les systèmes solaires au sol à la ferme

Exemples trouvés sur Internet, réalisés partout au Canada par des entreprises tierces. Ces projets n'ont pas été réalisés ni gérés par Innovation Solaire Québec; images dépersonnalisées, présentées à titre d'illustration seulement.



Ferme céréalière — champ solaire au sol



Ferme céréalière — champ solaire au sol



Ferme céréalière — champ solaire au sol



Champ solaire au sol



Ferme céréalière — champ solaire au sol



Parc d'engraissement — solaire au sol



Étable d'élevage — solaire au sol

Une technologie de pointe, adaptée à la ferme

Pour chaque projet, Innovation Solaire Québec installe un équipement de calibre commercial, à la fine pointe de l'industrie — les modèles peuvent varier selon vos besoins, mais l'exigence de qualité, elle, ne change pas.



Modules — cellules de type N (dernière génération)

Cellules monocristallines à **contacts passivés de type N** — la génération qui succède au PERC de type P : rendement supérieur, meilleure tenue en température et dégradation minimale. Format **demi-cellule, double verre trempé et bifacial**.

Rendement 23,1 %

620 W / module

Bifacial ~80 %

-0,28 %/°C

Garantie 30 ans



Onduleur hybride triphasé

Un seul appareil gère le solaire, le réseau et la batterie (couplage CA/CC), **sans transformateur**, avec **4 régulateurs MPPT** et une architecture **1 500 V**. Modulaire et évolutif à mesure que la ferme grandit.

Rendement 97,5 %

60–600 kW

4× MPPT

NEMA 3R

-40 à 60 °C



Stockage et alimentation de secours

Batterie lithium-ion haute tension : bascule en secours en **moins de 20 ms** lors d'une panne. Ventilation, traite, réfrigération et pompes continuent — avec **démarrage automatique de génératrice**.

Secours < 20 ms

Batterie 600 V

Relais 200 A

Génératrice auto



Sécurité intégrée & climat nordique

Protection complète conforme au **NEC 690** : arrêt rapide, détection d'arc et de défaut à la terre, parasurtenseurs, sectionneurs CC **1 500 V**. Conçu pour la neige et la grêle, avec un gain bifacial l'hiver et un **suivi à distance**.

Neige 5 400 Pa

Arrêt rapide

Détection d'arc

Défaut à la terre

Suivi à distance

NORMES ET CERTIFICATIONS

IEC 61215

IEC 61730

UL 61730

UL 1741-SB

CSA C22.2 n°107.1

IEEE 1547

UL 1699B (arc)

IEC 62941

ISO 9001

ISO 14001

ISO 45001

Classe de feu C

IP68 (boîtier de jonction)

IP65 / NEMA 3R (onduleur)

Spécifications du module photovoltaïque

Module bifacial de type N, demi-cellule à double verre. Valeurs de référence pour un module de 620 W (gamme 595–625 W); les caractéristiques exactes sont confirmées à la conception, selon le modèle retenu pour votre projet.

23,1 %

RENDEMENT MAX.

0 ~ +3 %

TOLÉRANCE DE
PUISSANCE

< 1 %

DÉGRADATION 1^{RE}
ANNÉE

30 ans

GARANTIE DE
PRODUCTION

Type N

DEMI-CELLULE ·
BIFACIAL

CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES (STC)

Puissance nominale (Pmax)	620 W
Rendement du module	jusqu'à 23,1 %
Tension circuit ouvert (Voc)	48,98 V
Courant court-circuit (Isc)	16,00 A
Tension à Pmax (Vmp)	40,91 V
Courant à Pmax (Imp)	15,16 A
Tolérance de puissance	0 ~ +3 %
Bifacialité	80 ± 5 %

COEFFICIENTS DE TEMPÉRATURE

Coefficient de Pmax	-0,28 %/°C
Coefficient de Voc	-0,23 %/°C
Coefficient de Isc	+0,045 %/°C
Temp. nominale (NOCT)	45 ± 2 °C

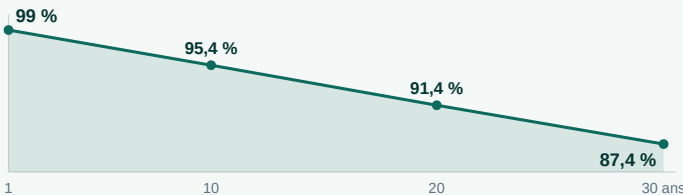
PARAMÈTRES MÉCANIQUES

Cellules	132 (6×22) · demi-cellule
Verre	Double verre, 2,0 + 2,0 mm trempé
Cadre	Aluminium anodisé
Boîte de jonction	IP68 · 3 diodes
Câble	4 mm² · longueur ajustable
Dimensions	2382 × 1134 × 30 mm
Poids	32,2 kg

CONDITIONS D'UTILISATION ET SÉCURITÉ

Température d'opération	-40 à +85 °C
Tension système max.	1500 V CC
Fusible série max.	35 A
Classe de protection	Classe II
Charge méca. (avant / arrière)	5400 / 2400 Pa
Résistance à la grêle	25 mm à 23 m/s
Résistance au feu	Classe C

GARANTIE DE PRODUCTION LINÉAIRE — 30 ANS



12 ans GARANTIE PRODUIT

30 ans GARANTIE DE PRODUCTION

99 % la 1^{re} année, puis ≤ 0,4 %/an — soit ≥ 87,4 % de la puissance garantie à la 30^e année.

Le cadre légal, en clair

Raccorder un système solaire au réseau est strictement encadré au Québec — et les exigences varient selon la puissance du projet. Voici l'essentiel, dont nous nous occupons pour vous.

SEUILS DE PUISSANCE AU RACCORDEMENT — NORME HYDRO-QUÉBEC E.12-01

Jusqu'à 250 kW

Processus **standard** — mono ou triphasé, raccordement basse tension, onduleurs certifiés. La grande majorité des projets agricoles.

250 kW à 1 MW

Exigences **accrues** — triphasé obligatoire, unité de télécommande (UTAPP) et conformité à la norme IEC 62786-1.

1 MW et plus

S'ajoutent les **exigences de raccordement au réseau de transport** d'Hydro-Québec.

Autorisation de raccordement obligatoire

Il est obligatoire d'obtenir l'**autorisation finale d'Hydro-Québec avant tout raccordement** au réseau. Une acceptation conditionnelle est recommandée avant même l'achat de l'équipement.

NORME HYDRO-QUÉBEC E.12-07

Mesurage net — jusqu'à 1 MW

Vos surplus deviennent des **crédits en kWh** sur un cycle de **24 mois**; capacité admissible jusqu'à **1 MW** (tarifs G et M), option approuvée par la Régie de l'énergie.

HYDRO-QUÉBEC — OPTION DE MESURAGE NET (OPTION I)

Code et maître électricien

Installation conforme au **Code de construction, ch. V – Électricité** (CSA C22.1); travaux réalisés par un entrepreneur **licencié RBQ (sous-cat. 16)** et membre de la **CMEQ**.

RBQ · CMEQ · PUBLICATIONS QUÉBEC

Permis et cadre légal

Un **permis municipal** peut être requis selon la municipalité. L'ensemble est régi par la *Loi sur la Régie de l'énergie* et la *Loi sur le bâtiment*.

MUNICIPALITÉ · RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Licence RBQ

Maître électricien · CMEQ

★ Certifié NABCEP

Au-delà du minimum légal. La licence RBQ et le statut de maître électricien (CMEQ) sont obligatoires au Québec — nous les détenons. Notre équipe va plus loin avec la certification **NABCEP**, la référence nord-américaine des professionnels du solaire : obtenue par examen rigoureux, expérience vérifiée et formation continue, elle n'est détenue que par une poignée d'installateurs au Québec. Pour vous, c'est l'assurance d'une conception et d'une installation au plus haut standard de qualité et de sécurité — et nous gérons toute votre conformité, de la conception au raccordement.

Sources — Hydro-Québec, *Autoproduction*, normes E.12-01 et E.12-07 (2025) et *Option de mesurage net* (tarifs G et M); Régie de l'énergie; Régie du bâtiment du Québec, *Code de construction, ch. V – Électricité* (CSA C22.1); Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ). Information à jour en juillet 2026, présentée à titre indicatif.

À quoi vous attendre, étape par étape

De votre premier appel à la mise en service, voici le déroulement d'un projet avec Innovation Solaire Québec — un accompagnement clair, du début à la fin.

1

Consultation et évaluation des besoins

On analyse votre consommation, vos bâtiments et vos objectifs. Une première rencontre, sans engagement, permet de cerner le potentiel solaire de votre ferme.

2

Étude technique et structurale

Évaluation de la toiture (ou du terrain), de la capacité portante et de l'ensoleillement, avec conception préliminaire et estimation de production — validée au besoin par notre ingénieur.

3

Proposition détaillée et incitatifs

Vous recevez une proposition claire : dimensionnement, coûts, production attendue et période de récupération, ainsi que le montage des incitatifs (crédit fédéral de 30 %, amortissement accéléré, appui d'Hydro-Québec).

4

Ensemble complet de plans et permis

Nous produisons un dossier de permis complet, scellé par des professionnels : ingénierie, plans électriques et plans structuraux (lorsque requis). Ce dossier garantit une installation conforme aux normes et l'obtention des permis municipaux.

5

Autorisations et raccordement

Nous coordonnons les démarches auprès d'Hydro-Québec — autorisation de raccordement et mesurage net — jusqu'au feu vert pour l'installation. On s'occupe de la paperasse.

6

Installation

Notre équipe régionale installe le système, sans interrompre vos opérations. Comptez au minimum une semaine, et jusqu'à quelques semaines selon la taille du projet.

7

Mise en service et suivi

Raccordement final, mise en service et démonstration. Vous produisez votre électricité, avec un suivi de production à distance et notre soutien continu.

Une analyse et une ingénierie complètes

Chaque projet confié à Innovation Solaire Québec est appuyé par une analyse financière et énergétique détaillée et un dossier d'ingénierie scellé, prêt pour la municipalité et Hydro-Québec — bien plus qu'un simple prix. Voici les métriques et les rapports que vous recevez pour décider en toute confiance.



Analyse financière et énergétique

- › Production estimée (kWh, an 1 et sur 30 ans)
- › Taux de compensation de la consommation
- › Économies nettes et sur facture (30 ans)
- › Période de récupération et rendement (ROI)
- › Coût actualisé de l'énergie (\$/kWh)
- › Facture avant / après et dépendance au réseau
- › Distribution mensuelle : production, consommation, réseau
- › Crédits de mesurage net, mois par mois
- › Comparaison des paiements sur 30 ans
- › Ventilation des coûts et des incitatifs
- › Impact environnemental (CO₂, équivalences)



Conception et rapports de rendement

- › Rapport d'ombrage (accès solaire, pertes)
- › Rapport des pertes du système (température, câblage, onduleur, salissure...)
- › Rapport des chaînes (strings) et configuration
- › Rapport de toiture (azimut, inclinaison, surface, % de couverture)
- › Dimensionnement DC / AC et ratio
- › Modélisation 3D et vue satellite du site
- › Profil de consommation horaire (8 760 h)
- › Analyse d'autoconsommation et de stockage (batterie)
- › Rapport de production mensuelle détaillée
- › Nomenclature complète des matériaux (BOM)



Dossier d'ingénierie et permis

- › Plan de site et plan de toiture
- › Implantation des modules et voies d'accès incendie
- › Détail d'attachement (rails, L-foot, solin, ancrage)
- › Schéma unifilaire électrique
- › Calculs de câblage (ampacité, déclassement, protection, mise à la terre)
- › Calcul des chaînes (Voc corrigé au froid, tension max.)
- › Critères de conception (charge de neige, vent, coordonnées)
- › Codes applicables (CNB, CSA C22.1, Hydro-Québec)
- › Étiquettes d'avertissement et plaque de raccordement
- › Fiches techniques des équipements



Tous ces livrables sont produits pour **votre projet précis** — orientation, ombrage et structure réels — puis validés par notre équipe d'ingénierie avant l'installation.

SECTION 9 — VOTRE ÉQUIPE

Des experts d'ici pour vous accompagner

De la conception au raccordement, vous êtes épaulé par une équipe québécoise qui réunit vision d'affaires, ingénierie et expertise électrique photovoltaïque certifiée.



Michael Ferland
PRÉSIDENT-FONDATEUR

✉ michael@
innovationsolairequebec.com
☎ (450) 284-1010



Pierre Forest, ing.
AVISEUR SOLAIRE
Ingénieur

✉ pierreforest@
innovationsolairequebec.com
☎ (819) 200-2335



Daniel Jetté
MAÎTRE ÉLECTRICIEN
Photovoltaïque certifié NABCEP

✉ daniel@
innovationsolairequebec.com
☎ (514) 838-2772

NOS POINTS DE SERVICE & ÉQUIPES RÉGIONALES

📍 Énergie Solaire Estrie

Brome Terrace S, Brome (QC) J0E 1K0

📍 Énergie Solaire Centre-du-Québec

40, rue Corine, Victoriaville (QC) G6R 1N3

📍 Énergie Solaire Chaudière-Appalaches

334, route du Président-Kennedy, Beauceville (QC) G5X 1N9

📍 Énergie Solaire Bas-Saint-Laurent

136, av. Fraser, Matane (QC) G4W 3H1

Ce que disent les producteurs d'ici

Le solaire agricole n'a rien d'expérimental : c'est un mouvement de fond, appuyé par des données et par la voix de producteurs d'ici.

14 587

fermes canadiennes produisent déjà
de l'électricité solaire (2021)

+68 %

de croissance en 5 ans (8 658
fermes en 2016)

N° 1

source d'énergie renouvelable à la
ferme — 7,7 % des fermes

“

Notre objectif, ce n'est pas nécessairement de s'autosuffire, mais de faire un investissement qui se rentabilise et qui est favorable pour l'environnement.

— **Jonathan Van Wijk** · Ferme Arwijk, Saint-Valentin (Montérégie)

120 panneaux installés sur trois bâtiments

INSTALLÉ

“

L'incitatif d'Hydro-Québec est un game changer — c'est ce qui va faire que ce sera viable. Avec des panneaux d'une durée de vie de 25 à 30 ans, on plafonne notre coût d'énergie.

— **Jean-Philippe Côté** · Ferme Malaco, Magog (Estrie)

Producteur laitier · 670 panneaux prévus sur le toit de l'étable

EN PROJET

“

Il y en a un qui m'a proposé un prix qui se rembourserait en 20 ans, tandis qu'un autre, entre 7 et 10 ans... Il faut démêler le vrai du faux.

— **Frédéric Dubois** · Ferme Dubois C.R.A.R., Plessisville (Centre-du-Québec)

Producteur laitier bio · projet de 400 panneaux sur cinq bâtiments

À L'ÉTUDE

Sources — Statistiques : Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture de 2021* (n° 96-325-X, mai 2023). Témoignages : « Des toits d'étable accueillants pour les panneaux solaires », *La Terre de chez nous*, Caroline Morneau, 2 juin 2026. Propos publics; ces producteurs ne sont pas des clients d'Innovation Solaire Québec et aucun endossement n'est sous-entendu.

Devenez ambassadeur du solaire agricole

Vous ne faites pas qu'installer des panneaux : vous montrez la voie. Les producteurs qui passent au solaire aujourd'hui deviennent des références pour toute leur industrie. Notre programme **Ambassadeurs** vous intègre à notre réseau, met votre exploitation en valeur et vous récompense pour votre leadership dans la transition énergétique.



Rejoignez notre réseau

Vous intégrez le réseau des producteurs partenaires d'Innovation Solaire Québec — une communauté de fermes qui font avancer l'énergie propre dans leur industrie.



Soyez mis en vedette

Nous mettons votre exploitation en valeur : photos, témoignage et étude de cas sur nos plateformes et auprès des producteurs qui envisagent le solaire.



Une récompense personnelle

Une récompense personnelle, convenue directement avec nous, pour chaque producteur de votre réseau que vous nous référez et qui passe à l'action.



Accès et appui prioritaires

Un accompagnement privilégié, un suivi de performance et un accès prioritaire à notre équipe pour l'entretien et l'optimisation de votre système.

CE QUE NOUS DEMANDONS EN RETOUR

En tant qu'ambassadeur, vous acceptez de **référer des producteurs de votre réseau**, d'**agir comme référence** auprès des prospects sérieux et d'**accueillir à l'occasion une visite** de votre installation. En retour, votre ferme est mise en vedette et vous recevez une récompense personnelle.

Devenez ambassadeur — parlons-en.

Michael Ferland · (450) 284-1010 · michael@innovationsolairequebec.com

Joindre le réseau →



À RETENIR

Si ça alimente leur étable, ça peut alimenter la vôtre.

Partout au Canada, des producteurs n'ont pas attendu que le solaire devienne courant — ils l'ont rendu courant. La technologie a fait ses preuves sur le type de bâtiments que vous possédez déjà, et les incitatifs fédéraux et québécois n'ont jamais été aussi avantageux. La prochaine installation sur une liste comme celle-ci pourrait être votre exploitation.

Regardons votre toiture →

☎ (450) 284-1010 · ✉ michael@innovationsolairequebec.com

innovationsolairequebec.com · Estrie · Centre-du-Québec · Chaudière-Appalaches · Bas-Saint-Laurent